

britanniques ni en l'ancienne Angleterre et ils ne pourront être recherchés pour avoir pris les armes.

Il y est dit qu'ils deviendront sujets britanniques, mais nulle part il n'est indiqué que ce sont ces Indiens qui deviendront sujets britanniques. Il s'agit ici de ceux qui étaient les alliés des Français et je suis d'avis que, si l'on ne trouve aucune autre précision dans ce gros volume que je n'ai pas eu le temps de lire en entier depuis le commencement de ce débat, ils conservent encore quelques-uns de leurs anciens privilèges et le Parlement n'a aucune juridiction sur eux.

L'hon. M. MURPHY: Mon honorable ami veut-il soutenir que les Indiens de Québec ne sont pas sujets britanniques?

M. POWER: Je ne le crois pas, à moins qu'ils ne veuillent le devenir.

L'hon. M. MURPHY: Dans ce cas, mon honorable ami n'est pas d'accord avec...

M. POWER: Avec Blackstone? Oh oui, il y a longtemps qu'il est mort, presque aussi longtemps que le ministre.

L'hon. M. MURPHY: Aussi mort que les arguments de mon honorable ami.

M. GRAY: Bien que cette discussion soit très intéressante, j'aimerais consigner dans le compte rendu quelques observations d'ordre pratique que je prierais le ministre d'étudier. La question a été longuement discutée et le ministre a présenté je crois, trois ou quatre amendements, mais j'attends encore la raison que l'on a d'obliger ainsi les Indiens à accepter l'affranchissement comme le décrète cet article. Si ces gens sont assez intelligents pour qu'on leur impose cette obligation, ils sont, certes, assez intelligents également pour que le ministre et le Gouvernement tiennent compte de leurs requêtes. Le ministre a affirmé qu'il n'avait pas reçu ces requêtes.

L'hon. M. MURPHY: Non, j'ai dit ne pas avoir reçu une requête dont a parlé un membre de la Chambre. Je n'ai pas affirmé n'en avoir reçu aucune.

M. GRAY: Je faisais allusion à la réponse faite par le ministre à la question de l'honorable représentant de Charlevoix-Saguenay (M. Casgrain) il y a à peu près une semaine. J'ai ici une copie d'une requête datée de l'île Walpole, dans Ontario le 8 mars 1933. Elle est adressée à l'honorable T. G. Murphy, ministre de l'Intérieur, à Ottawa, et porte les signatures de plus de cent membres des tribus des Chippewas et des Pottawatamies de cette île. Je vais la consigner dans le hansard. Avant l'adoption de cet article, ou avant que nous

[M. Power.]

en poussions plus loin l'étude, le ministre devrait nous faire connaître la véritable raison que l'on a d'obliger les Indiens à accepter un affranchissement dont ils ne veulent pas. La requête est ainsi conçue:

Cher monsieur,

Ayant appris par les journaux que le Gouvernement du Dominion du Canada a l'intention d'adopter une loi obligeant les Indiens du Canada à se soumettre à l'affranchissement obligatoire,

Nous, Indiens Chippewas et Pottawatamies de l'île Walpole, protestons humblement par la présente contre l'adoption de cette loi pour les raisons suivantes:

Les Indiens de cette région de la province d'Ontario ne sont pas en état ni en mesure d'accepter cet affranchissement, par suite de leur éducation ou de leur tempérament, comme on peut le constater par le fait que les plus intelligents d'entre nous qui ont déjà joui de l'affranchissement ont, au cours de quelques mois ou de quelques années, perdu tous leurs biens et ont dû, dans bien des cas, être secourus.

A l'exception d'un ou deux, qui sont des gradués des universités, la plupart des Indiens n'ont même pas reçu l'instruction d'une école élémentaire ou publique et ne sont pas en état, par conséquent, de faire concurrence aux blancs.

En conséquence nous, vos humbles requérants, descendants de sujets loyaux ou d'alliés de la couronne britannique, qui avons combattu pour faire respecter les droits de Sa Majesté, qui avons aussi répondu généreusement à l'appel du Dominion du Canada et avons, volontairement, combattu à côté de nos frères blancs pendant la Grande Guerre, vous prions d'accueillir favorablement notre requête.

Signé:

F. A. Ermatinger, chef.
Joseph Sampson, chef.
Walter Sands, conseiller.
Frank Day, conseiller.
Allan Isaac, conseiller.
Raymond Nahdee, conseiller.
William Nahdee, conseiller.
Earle Sands, conseiller.
Elijah Blackbird, conseiller.
Ebenezer Greenbird, conseiller.

Je voudrais maintenant demander au ministre ce qu'il va répondre à ces requêtes. Tient-il encore à obliger ces tribus à accepter l'affranchissement?

L'hon. M. MURPHY: Mon honorable ami ne fait pas un juste exposé de la question. Il dit que je vais obliger ces gens-là à accepter l'affranchissement forcé. Dans leur requête, ils affirment ne pas être prêts à accepter cet affranchissement parce qu'ils ne possèdent pas l'instruction nécessaire, mais, si mon honorable ami a lu l'amendement, il a dû constater qu'un tribunal décidera si oui ou non les Indiens sont en état d'exercer les droits que confère l'affranchissement. Si ces Indiens ne le sont pas, on ne les affranchira pas.

M. GRAY: Puis-je poser une question? Qui portera la cause devant le tribunal? N'est-ce pas le ministre?